

Le débat sur les approches visant à lutter contre la migration irrégulière : qu'est-ce qui fonctionne ? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ?

Document de travail pour la table ronde 5, FMMD 2020

Introduction

La migration irrégulière est l'une des questions relatives à la migration les plus controversées dans les relations internationales. Il existe de véritables divergences d'opinion entre des États et d'autres parties prenantes en ce qui concerne les approches les plus efficaces en matière de migration irrégulière. Ces divergences sont particulièrement marquées entre les autorités nationales des pays d'origine et celles des pays de destination. Le FMMD est une excellente plateforme pour un examen de ce sujet difficile, car il a toujours été un forum au sein duquel un débat franc sur des questions controversées pouvait avoir lieu sans animosité. Dans ce contexte, les pays d'origine et de destination, et les communautés à l'intérieur de ces pays, ont la possibilité de travailler ensemble en vue d'une meilleure compréhension des enjeux des différentes approches de la migration irrégulière et de chercher un terrain d'entente.

Le débat sur les approches de la lutte contre la migration irrégulière est assez polarisé. À un extrême, la migration irrégulière est perçue presque exclusivement comme une question humanitaire, dont les moteurs sont le désespoir et le « manque de choix »¹, une question où les vulnérabilités des migrants en transit et dans les pays de destination devraient primer sur toute autre considération. Selon ce point de vue, la possibilité de bénéficier d'un éventail complet de droits ne devrait jamais dépendre du statut migratoire, et la responsabilité de lutter contre la migration irrégulière incombe en premier lieu aux pays de destination, en ayant recours à des mesures politiques telles que la régularisation et l'élargissement des filières de migration régulière. À l'autre extrême, la migration irrégulière est perçue principalement comme une question relevant de la primauté du droit et de la sécurité, en mettant l'accent sur la gestion des frontières et l'application de restrictions. Dans cette optique, les pays d'origine ont la responsabilité principale de traiter la migration irrégulière en luttant vigoureusement contre les passeurs, en acceptant le renvoi des migrants non autorisés et en s'attaquant aux « facteurs

¹ La formulation utilisée par l'écrivaine nigériane Chimamanda Ngozi Adichie pour décrire l'un des principaux facteurs qui poussent les jeunes Africains à émigrer, examinée dans le rapport du PNUD intitulé *Scaling Fences* : [Africa.undp.org/content/rba/en/home/library/reports/ScalingFences.html](https://africa.undp.org/content/rba/en/home/library/reports/ScalingFences.html)

d'incitation » qui poussent les gens à migrer. Les pays de destination peuvent encourager les pays d'origine à prendre ces mesures en liant ces dernières à des concessions (ou, le cas échéant, à des sanctions) en matière de relations commerciales, de politique de visas ou d'aide au développement. Peu de gouvernements prennent position aux deux extrêmes car il y a de la place pour un certain accommodement sur le spectre qui sépare les extrêmes.

Derrière ces débats politiques se cache la réalité selon laquelle un statut migratoire irrégulier expose les migrants et les communautés de migrants au risque de subir l'exploitation, la violence et la discrimination, et a des répercussions directes sur leur accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services. Dans le même temps, cette situation d'irrégularité sape la primauté du droit et ébranle la confiance du public dans la compétence du gouvernement. Un autre corollaire de la migration irrégulière est l'emploi dans le secteur informel, qui entrave la capacité des gouvernements à taxer, réglementer et promouvoir les entreprises nationales, tout en mettant les migrants employés dans le secteur informel hors de portée de nombreuses protections gouvernementales. La pandémie de COVID-19 a encore exacerbé les conditions difficiles et les violations de droits auxquelles les migrants en situation irrégulière sont soumis. Par exemple, les migrants en situation irrégulière dans de nombreux pays ont eu du mal à accéder aux soins de santé dans le contexte des confinements imposés par les gouvernements, en raison du manque d'information, de l'accès limité et de la crainte d'être dénoncés. Les gouvernements au niveau local n'ont d'autre choix que de s'attaquer aux problèmes auxquels sont confrontés les migrants en situation irrégulière, s'ils souhaitent maintenir la sécurité de toutes leurs populations. Et de nombreuses administrations municipales ont pris des mesures visant à accorder aux migrants sans statut légal un accès régulier aux soins de santé et à d'autres programmes de protection pendant la pandémie.

La migration irrégulière s'effectue par le biais de quatre mécanismes principaux : l'entrée non autorisée aux points d'entrée ou entre ceux-ci ; le dépassement de la durée de validité de visas obtenus légalement et/ou la violation de leurs conditions ; le non-respect des ordres de quitter le pays suite à l'échec d'une tentative de demande d'asile ; ou l'utilisation de documents frauduleux.² En outre, il est possible que les enfants de migrants en situation irrégulière qui naissent dans des pays qui n'accordent pas la nationalité sur la base du droit du sol acquièrent, eux aussi, un statut irrégulier. Chacun de ces mécanismes nécessite une approche différente pour résoudre le problème.

Des données et des analyses plus fiables sont nécessaires en vue de l'élaboration de meilleures politiques

Les données de base sur la migration irrégulière sont rares dans de nombreux pays et sont souvent contestées. Le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies ne classe pas les migrants en fonction de leur statut légal. Il est difficile de recueillir des données sur

² Un cinquième mécanisme rarement utilisé, inacceptable en vertu du droit international, est l'exclusion par un gouvernement d'un sous-ensemble de sa population, établi de longue date, de la citoyenneté, en les qualifiant de migrants irréguliers. Ce mécanisme est suffisamment rare pour ne pas être abordé dans le présent document.

la migration irrégulière. Les migrants sans statut légal essaient souvent d'éviter d'être identifiés dans les tableaux de recensement, les enquêtes et les compilations de données administratives. Certaines personnes peuvent passer d'un statut légal à un autre statut en fonction de leurs changements de situation : par exemple, si elles perdent l'emploi auquel leur visa est lié (comme cela est arrivé à de nombreux migrants en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19). En outre, les lois ou les règlements du pays de destination peuvent subir des modifications. Bien qu'il existe des estimations crédibles pour certains pays et régions, elles ne sont pas recueillies systématiquement et sont rarement comparables d'une région à l'autre. Il est nécessaire de disposer de données ventilées par état, province et municipalité dans un pays pour déterminer quelles collectivités régionales et locales sont en première ligne des efforts déployés pour répondre aux besoins des personnes nées au pays aussi bien qu'à ceux des migrants en situation régulière ou irrégulière, qui interagissent tous dans un environnement urbain complexe. Dans l'imaginaire populaire, le manque total de preuves solides est souvent comblé par une exagération de l'ampleur de la migration irrégulière. Comme dans d'autres domaines politiques, une base composée de données avérées et des analyses solides constituent les fondements nécessaires pour élaborer des politiques efficaces en matière de migration irrégulière.

Les gouvernements des pays d'origine et des pays de destination devraient travailler ensemble et avec d'autres parties prenantes en vue de développer une compréhension approfondie de la migration irrégulière. Qui en bénéficie ? Qui sont les éléments moteurs ? Pourquoi les gens prennent-ils les risques qu'implique la migration irrégulière ? Il y a grand besoin d'examiner les raisons sous-jacentes de la migration irrégulière et la manière dont les différents facteurs interagissent, afin que les décideurs politiques puissent concentrer l'attention et les ressources là où elles sont susceptibles d'avoir un effet. Des données fiables et révélatrices joueront un rôle essentiel pour permettre aux parties prenantes (y compris les donateurs) de comprendre réellement les facteurs de la migration irrégulière et, par conséquent, de canaliser efficacement des soutiens en vue d'atteindre les objectifs du Pacte Mondial sur les migrations, à savoir « Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine » et « faciliter [...] leur réintégration durable ».

Des observatoires des migrations ont été mis en place dans plusieurs régions du monde en vue de recueillir des données fiables. Un observatoire régional a effectué un recensement sur des migrants de retour et leur famille, qui a révélé que les principales motivations de la migration irrégulière sont le manque d'emplois ou de perspectives économiques dans le pays d'origine, le désir de rejoindre des membres de sa famille dans un autre pays et la peur provoquée par la violence criminelle généralisée dans le pays d'origine. Ces résultats, qui ne sont pas surprenants, soulignent la nécessité d'élaborer des politiques et des programmes qui ne soient pas axés uniquement sur le chômage et le recrutement de main-d'œuvre. Si, par exemple, il existe des filières légales pour les travailleurs mais aucune voie (surtout dans le cas de travailleurs peu qualifiés) qui permettrait à leur famille de les rejoindre, la tentation de se lancer dans une migration irrégulière afin de réunir la famille pourrait être grande.

Une recherche minutieuse peut contribuer à éclairer les facteurs susceptibles de convaincre des migrants de rentrer chez eux ou de renoncer à l'idée de migrer de manière irrégulière. Il peut s'agir d'une baisse de la demande de main-d'œuvre dans les pays de destination traditionnels, comme après le début de la grande récession de 2008 et actuellement pendant la récession induite par la pandémie ; il peut s'agir d'une application rigoureuse de la loi ou d'une inquiétude face à une apparente recrudescence de la xénophobie. Mais il peut y avoir des facteurs plus positifs à l'œuvre, tels qu'une amélioration des perspectives économiques dans le pays d'origine, un optimisme au sujet de l'évolution politique, ou une situation démographique plus favorable.

Les candidats à la migration ont besoin d'informations précises afin d'évaluer les résultats probables d'une migration irrégulière.

Il est essentiel de fournir aux migrants en temps utile des informations précises sur les filières régulières qui sont disponibles et sur les dangers, et les sanctions, de la migration irrégulière. Ce n'est que sur cette base qu'ils pourront prendre des décisions judicieuses sur l'opportunité de migrer et les modalités. Pour ce faire efficacement, il est important de comprendre comment les migrants qui envisagent de migrer de manière irrégulière obtiennent des informations sur les itinéraires, les intermédiaires et les perspectives dans le pays de destination, et comment ils les évaluent. Quelles sont leurs sources les plus (et les moins) fiables ? Comment évaluent-ils les risques ? Les campagnes d'information organisées par des gouvernements ou certaines organisations internationales sont-elles efficaces pour décourager la migration irrégulière ?

Les différentes parties prenantes (les gouvernements, collectivités locales, organisations de la société civile et organisations internationales, entre autres) peuvent forger des alliances visant à fournir en temps utile des informations précises aux migrants par de nombreux canaux et dans les langues locales afin de contrecarrer la désinformation que les migrants pourraient recevoir de la part de passeurs, de recruteurs sans scrupules et autres acteurs. De telles alliances sont également essentielles si l'on souhaite évaluer l'impact (ou l'absence d'impact) des campagnes d'information visant à dissuader les personnes d'entreprendre une migration irrégulière, en identifiant ce qui fonctionne et pourquoi.

Le retour des migrants en situation irrégulière est un domaine politique important mais très controversé

De nombreux décideurs politiques dans les pays de destination considèrent le retour des migrants non autorisés qui n'ont pas le droit de rester légalement comme un élément essentiel d'un système migratoire sûr, ordonné et régulier. On pense que le public n'acceptera des filières plus nombreuses et améliorées pour des migrations régulières que si on peut lui assurer que les migrants qui n'ont pas le droit de rester dans le pays partiront ou seront renvoyés. Mais le retour forcé est extrêmement difficile ; dans les principaux pays européens de destination, les procédures d'expulsion n'entraînent le départ effectif que d'environ un tiers des personnes qui ont reçu l'ordre de quitter le pays. Le retour nécessite la coopération du pays d'origine et a souvent entraîné des tensions entre les pays d'origine et de destination. Les pays de transit se

retrouvent souvent dans une situation difficile, car ils subissent des pressions pour accepter le retour de migrants qui ne sont pas leurs propres ressortissants.

Les retours forcés de migrants en situation irrégulière ont des implications financières, humanitaires, sécuritaires et de développement pour les pays d'origine, et des implications politiques, juridiques et parfois économiques pour les pays de destination. Les partenariats visant à lutter contre la migration irrégulière devraient tenir compte du droit souverain des États de déterminer leur politique migratoire nationale et de leur obligation de réadmettre leurs propres ressortissants, ainsi que de l'importance de la primauté du droit, des procédures régulières et de l'accès à la justice. Ils devraient également considérer la capacité du pays d'origine à absorber les migrants de retour, les effets négatifs provoqués par la perte d'envois de fonds, la séparation des familles, les besoins de groupes spécifiques de migrants de retour tels que les enfants et les jeunes, et les dangers auxquels les migrants déportés pourraient être confrontés à leur retour, ainsi que la durée de séjour des migrants et leur niveau d'intégration dans le pays de destination. Il est également logique que les pays qui mettent en œuvre des retours forcés évaluent les coûts et les risques de la re-migration de la part des migrants qui sont renvoyés dans leur pays d'origine.

Les pressions exercées tant sur les pays d'origine que sur les pays de transit pour qu'ils acceptent le retour des migrants qui n'ont pas le droit de rester dans un pays de destination s'accompagnent parfois de mesures incitatives, telles que des programmes d'aide ou une libéralisation des visas, ou bien de mesures dissuasives, telles que la menace de couper les liens commerciaux ou de suspendre l'assistance économique en cas de non-coopération. Il est essentiel de trouver des approches plus productives qui puissent tenir compte des priorités et des impératifs politiques des deux groupes d'États, tout en offrant de meilleurs résultats aux migrants. Certains États peuvent en conclure qu'il est logique de proposer une filière vers un statut régulier aux migrants qui ne disposent pas d'une autorisation de séjour mais qui ont vécu légalement à tous les autres égards dans le pays de destination et qui y ont développé des intérêts substantiels. D'autres restent fermement convaincus que la régularisation incite à d'autres migrations irrégulières. Comme pour la plupart des problèmes, il vaut mieux prévenir que guérir, c'est à dire prévenir l'entrée non autorisée ou les situations dans lesquelles les migrants passent progressivement à un statut irrégulier.

La migration irrégulière dans le Pacte mondial sur les migrations

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (« GCM » en anglais) est le cadre négocié le plus complet pour la coopération en matière de migrations internationales. Le pacte considère la lutte contre les migrations irrégulières comme un complément nécessaire à son objectif, qui est d'assurer des migrations régulières. Parmi les efforts mondiaux concertés et les actions communes et coordonnées qui sont reconnues dans le pacte, on peut citer : « ...nous comptons faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières, tout en réduisant l'incidence et les répercussions négatives de la migration irrégulière grâce à la coopération internationale... ». L'un des principes directeurs du pacte est que « les États peuvent, dans les limites de leur juridiction souveraine, opérer la distinction entre migrations régulières et irrégulières » tout en s'engageant à « [veiller] au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'homme de

tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire. » Quatre engagements relatifs à la migration irrégulière figurent dans le pacte :

- Veiller à ce que « [des individus], poussés par le désespoir et la dégradation de leur situation, ...ne cherchent pas à aller faire leur vie ailleurs en recourant à la migration irrégulière. » (Objectif 2)
- « Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples. » (Objectif 5)
- « [Nous nous engageons à] gérer nos... frontières... de manière coordonnée, à promouvoir la coopération bilatérale et régionale, à assurer la sécurité des États, des communautés et des migrants, et à faciliter les mouvements transfrontaliers de personnes réguliers et sûrs, tout en prévenant les migrations irrégulières. » (Objectif 11)
- « Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable. » (Objectif 21)

Chaque objectif du Pacte Mondial est associé à un engagement, suivi d'une série de mesures « regroupant des moyens d'action et des pratiques optimales. » (GCM, paragraphe 16). Les États qui ont approuvé le pacte ont accepté de puiser dans ces actions pour réaliser leurs engagements – mais pas nécessairement de les mettre tous en œuvre dans leur intégralité. Les actions relatives à la migration irrégulière comprennent les points suivants :

- « Établir à l'échelle nationale et régionale des dispositifs permettant l'admission et le séjour pour une durée appropriée, par compassion, pour des motifs humanitaires ou compte tenu d'autres considérations, de migrants contraints de quitter leur pays d'origine en raison d'une catastrophe naturelle soudaine ou d'autres situations précaires... tant qu'il ne leur sera pas possible de s'adapter à la situation ou de rentrer dans leur pays d'origine » et de « coopérer pour trouver des solutions ou améliorer celles qui existent déjà » en faveur de tels migrants. (Objectif 5, actions g et h).
- « Mettre en place des procédures accessibles et adaptées pour faciliter toute transition d'un statut à un autre... afin qu'ils [les migrants] ne se retrouvent pas en situation irrégulière dans le pays de destination » et « renforcer les pratiques qui permettent aux migrants en situation irrégulière de demander un examen de leur dossier individuel qui serait susceptible de déboucher sur leur régularisation... en particulier dans les cas où des enfants, des jeunes et des familles sont concernés. » (Objectif 7, actions h et i)
- « Examiner et réviser les lois et règlements pertinents afin de déterminer si la prise de sanctions est appropriée en cas d'entrée ou de séjour irrégulier sur le territoire... » (Objectif 11, action f)
- « Veiller à ce que la coopération entre les prestataires de services et les services de l'immigration n'ait pas pour effet de placer les migrants irréguliers dans une situation de plus grande vulnérabilité en les privant d'un accès sûr aux services de base. » (Objectif 15, action b)
- « Veiller à ce que le retour des migrants en situation irrégulière se fasse en toute sécurité et dignité, après évaluation individuelle, et à ce que ce retour soit organisé par les autorités compétentes des pays d'origine et de destination agissant en toute diligence et coopération, après épuisement de toutes les voies de recours applicables et dans le

respect de la légalité et des autres obligations découlant du droit international des droits de l'homme. » (Objectif 21, action e).

Construire des partenariats solides

Ces engagements pris dans le cadre du Pacte mondial pour les migrations ouvrent la voie à des partenariats potentiels entre les États afin de discuter de moyens de lutter contre les migrations irrégulières, notamment entre les pays d'origine et les pays de destination, même si des désaccords existent également au sein de ces deux groupes ainsi qu'avec les pays de transit. Grâce à ses 23 engagements et aux moyens d'actions associés, le Pacte mondial encadre la coopération par le biais d'une réduction des causes sous-jacentes des migrations irrégulières, d'une application souple des lois et réglementations nationales, d'une recherche de solutions pratiques pour les migrants en situation irrégulière (notamment par le biais d'ajustements de leur statut) et de la coopération aux frontières. Une approche de partenariat qui prend en compte les intérêts des pays d'origine, de destination et de transit, ainsi que les motivations des migrants, est susceptible d'être plus durable et de produire de meilleurs résultats que des approches fondées sur des menaces ou des incitations financières (qui risquent de ne jamais parvenir aux migrants concernés).

Les partenariats se déclinent en de multiples variantes : entre un État et un autre État, entre un État et le secteur privé, entre des entreprises et la société civile, entre des collectivités locales et régionales et des gouvernements nationaux et le monde des affaires. Les processus de consultation régionale existants sont des exemples de partenariats qui permettent un apprentissage mutuel et la coopération. Des partenaires de différents secteurs peuvent s'entraider afin d'identifier les filières irrégulières ainsi que les possibilités d'ouvrir des filières régulières supplémentaires.

Les accords bilatéraux de travail sont une forme de partenariat qui peut avoir une incidence sur les migrations irrégulières en proposant des alternatives aux mouvements de personnes non autorisés. Les accords bilatéraux peuvent élargir l'accès à la migration régulière en facilitant l'accès à l'emploi, à l'éducation, au regroupement familial ou un accès adapté aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité. L'élaboration de protocoles de libre circulation au sein de blocs régionaux, ainsi que des accords bilatéraux autorisant les déplacements sans visa, sont parmi les mesures qui ont produit les meilleurs résultats dans la lutte contre la mobilité transfrontalière irrégulière.

Les alliances sont particulièrement importantes dans la lutte contre les acteurs criminels transnationaux, dont beaucoup sont impliqués dans la traite de personnes. Un pays, un secteur ou une organisation de la société civile ne peut pas résoudre seul le problème de l'esclavage industriel moderne. Les processus régionaux visant à faciliter le débat et le partage d'informations sur les questions relatives au trafic de personnes et à la traite des personnes sont particulièrement importants. Le trafic de personnes, la traite de personnes et la migration irrégulière sont inextricablement liés.

Questions pour la discussion

1. Quelles actions ou quels processus conduisent à une diminution des migrations irrégulières ? Quel rôle jouent les politiques ?

La réponse simple, et simpliste, à cette question est souvent le « développement ». Mais l'expérience de plusieurs pays est beaucoup plus complexe, et les recherches indiquent que la relation entre la migration et le développement est loin d'être linéaire. Il est certain qu'une augmentation généralisée des opportunités économiques et la non-obstruction à la libre utilisation des ressources économiques envisagée par chacun des États pour favoriser leur développement économique peuvent réduire les pressions à l'émigration. Il a été observé que d'autres facteurs qui jouent un rôle sont, entre autres, la libéralisation politique inclusive, une meilleure gouvernance, des mesures visant à renforcer le filet de protection sociale, l'évolution démographique (la maturation de la population jeune fait qu'il y a moins de personnes dans les tranches d'âge les plus susceptibles de se lancer dans une migration irrégulière risquée) et le durcissement effectif des contrôles aux frontières dans les principales destinations d'émigration d'un pays. Certains de ces facteurs se prêtent à une orientation politique, d'autres moins.

Il est évident que les processus de régularisation réduisent le nombre de migrants en situation irrégulière, mais leur effet à plus long terme est controversé. Certains considèrent la régularisation comme une compensation pour des filières et des procédures de migration légale inadéquates, d'autres comme un moyen pratique de concilier la situation de groupes spécifiques qui ont vécu trop longtemps en dehors du système, tandis que d'autres y voient un risque moral susceptible d'accroître la migration irrégulière.³ Lorsque la régularisation est utilisée de manière limitée, il est logique d'accorder la priorité aux migrants qui sont installés depuis longtemps et bien intégrés (y compris ceux qui ne bénéficient pas de statut légal, bien qu'ils soient nés au pays) ainsi qu'à ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité.

- a. Selon votre expérience, quels sont les principaux obstacles qui empêchent une diminution de la migration irrégulière dans votre région ?
- b. Dans quelle mesure les politiques peuvent-elles être efficaces dans la lutte contre ces obstacles et quelles sont les politiques, s'il y en a, qui ont permis de réduire la migration irrégulière dans votre région ?
- c. Quelles initiatives, partenariats ou approches souhaiteriez-vous voir se développer en vue de contribuer à réduire la migration irrégulière ? Dans quelle mesure des changements de politique pourraient-ils être facilement mis en œuvre et quelles ressources seraient nécessaires pour les mettre en pratique ?

2. Quelle est la relation entre une augmentation des possibilités de migration par des filières régulières et la prévalence de la migration irrégulière ?

³ En économie, le risque moral décrit une situation dans laquelle une personne (ou une autre entité) est incitée à prendre plus de risques parce qu'elle est protégée contre les conséquences du risque.

L'accès à la migration régulière est souvent présenté comme le moyen le plus efficace de lutter contre la migration irrégulière. Les filières légales comprennent l'admission pour le travail, l'éducation, le regroupement familial et à des fins humanitaires (y compris la réinstallation des réfugiés). Il est nécessaire d'améliorer la qualité des filières régulières ainsi que leur quantité ; elles sont souvent si étroites, coûteuses, complexes ou lentes que des personnes (y compris des migrants, les employeurs de travailleurs migrants et des familles de migrants) choisissent la migration irrégulière. Et certaines filières de migration régulière, notamment pour le travail temporaire mal rémunéré, n'offrent pas suffisamment de protection des droits des travailleurs. Mais de nombreux observateurs estiment que la création d'un plus grand nombre de filières régulières de meilleure qualité ne peut que partiellement résoudre le problème de la migration irrégulière, puisque le nombre de migrants souhaitant se rendre dans certains pays risque de dépasser le nombre de migrants que ces pays sont prêts à accepter. Il existe peu d'éléments de preuves permettant de soutenir l'idée selon laquelle que les filières régulières réduiront le recours aux filières irrégulières.

- a. Existe-t-il des données suffisantes pour tirer des conclusions à ce sujet ? Quel est le niveau de difficulté de la collecte et de l'analyse de données sur la relation entre les filières irrégulières et régulières ? Avez-vous constaté des effets spécifiques, sur la migration irrégulière, de l'augmentation ou de la réduction des filières permettant l'entrée régulière pour le travail, les études et le regroupement familial/la formation ?
- b. Comment les pays d'origine et de destination peuvent-ils travailler ensemble pour canaliser les migrations irrégulières vers des filières légales ?

3. Quelles sont les caractéristiques des lois et des pratiques nationales en matière de migration qui favorisent la migration irrégulière ? Comment pourrait-on les modifier ?

- *Les systèmes d'asile qui sont très lents à statuer sur les demandes peuvent favoriser l'entrée irrégulière de personnes qui n'ont pas de besoins valables en matière de protection.* L'accélération des procédures de demande d'asile, tout en maintenant la protection qu'elles offrent aux réfugiés et en respectant les droits de l'homme des demandeurs, représente un grand défi pour de nombreux États, car l'abus des systèmes d'asile par des non-réfugiés est une réalité.
- *L'impossibilité de renvoyer les migrants dont il s'avère, à l'issue de la procédure légale, qu'ils n'ont pas le droit légal de rester dans un pays, peut modifier la perception de l'équilibre entre le risque et la récompense pour les personnes qui envisagent une entrée irrégulière ou un dépassement de la durée de validité de leur visa.* L'absence de coopération de la part de migrants sommés de quitter un pays, et de la part de leur pays d'origine, représente une source de grande frustration pour les gouvernements des pays de destination qui sont déterminés à faire appliquer leurs lois et règlements en matière d'immigration. La possibilité de rester et, souvent,

de travailler (ne serait-ce que dans l'économie informelle) est un motif qui attire les futurs migrants qui n'ont pas accès aux filières de migration régulière.

- *Des lois ou des réglementations en matière d'immigration qui ne sont pas publiées ou sont peu claires, ainsi que la désinformation, peuvent entraîner l'irrégularité du statut des migrants, qui ignorent qu'ils ne respectent pas les règles d'entrée et de séjour.*
 - *Les filières de migration régulière qui ne tiennent pas compte du droit à une vie familiale, notamment dans le cas de travailleurs peu qualifiés, peuvent faire du désir de regroupement familial un moteur essentiel de la migration irrégulière.*
 - *Une gestion trop permissive des frontières qui permet aux personnes d'entrer dans un pays sans pièce d'identité ni documents de voyage peut conduire à une confusion quant à leur statut légal ultérieur, ce qui complique les processus de régularisation, de retour et d'autorisation de travail. (Bien entendu, le droit international n'exige pas que les réfugiés présentent des documents d'identité avant de demander une protection).*
 - *Le travail généralisé dans l'économie informelle et l'incapacité à faire respecter les exigences légales en matière de travail (y compris les protections en faveur de travailleurs migrants) peuvent favoriser la migration irrégulière de la main-d'œuvre.*
 - *Des exigences et des procédures de demande extrêmement lourdes en matière d'entrée pourraient inciter tant des employeurs que des travailleurs migrants à contourner les filières de migration régulière. De même, d'importants arriérés qui s'accumulent dans le traitement de visas et de permis et qui en retardent excessivement la délivrance pourraient avoir un impact similaire, ce qui conduit les migrants, y compris ceux qui se trouvent dans des situations vulnérables, à opter pour une entrée irrégulière.*
 - *La criminalisation de l'entrée irrégulière pourrait simplement la rendre encore plus clandestine.*
- a. Quelles sont les principales contraintes que vous voyez en élaborant un système migratoire qui découragerait de manière efficace la migration irrégulière tout en respectant les droits de l'homme des migrants et en répondant aux obligations humanitaires ?

L'absence de processus de recrutement équitables, légaux et transparents représente une contrainte majeure pour le développement de migrations sûres, ordonnées et régulières. Il serait très bénéfique, tant pour les migrants que pour les employeurs, si les gouvernements accréditaient activement les agences de recrutement après avoir effectué un processus de diligence raisonnable. Les recruteurs, agissant à la demande d'employeurs, passent souvent par des intermédiaires qui identifient les futurs

migrants au niveau local ; il est également nécessaire de faire formaliser le rôle de ces intermédiaires afin de pouvoir les tenir pour responsables.

- b. Avez-vous constaté des modifications dans la législation et/ou dans la pratique de votre pays ou de votre région qui ont eu un impact sur la direction ou l'ampleur de la migration irrégulière ? Comment les collectivités locales et régionales, en coopération avec les autorités nationales et d'autres acteurs, peuvent-elles contribuer à modifier les mesures juridiques et administratives qui, par inadvertance, favorisent ou entretiennent les migrations irrégulières ?
- c. Serait-il utile que certains pays travaillent ensemble et par l'intermédiaire d'organisations internationales en vue d'élaborer des modèles définissant les éléments de systèmes migratoires efficaces, avec des initiatives de coopération, pour aider les gouvernements à les mettre en pratique ?